



COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE

30ème SESSION PLÉNIÈRE DE LA CAFAC

(LIVINGSTONE, ZAMBIE, 4 – 5 DÉCEMBRE 2018)

Point 6 : Contributions pour les Activités de la période triennale 2019-2021 de la CAFAC

Session 4 : OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN AFRIQUE

Thème : DÉFIS EN MATIÈRE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES EN AFRIQUE
(Les femmes dans le secteur de l'aviation ; Nouvelle génération de professionnels de l'aviation, programmes coopératifs pour la sécurité et la sûreté, FDRH, ATO, etc.)

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (FDRH) ET D'AUTRES INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR LA CAFAC

(Présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente l'état d'avancement du Fonds de développement des ressources humaines (FDRH) lancé par les Ministres Africains des Transports et géré par la CAFAC et l'OACI. Elle souligne également les défis qui affectent le FDRH et les recommandations pour rendre le programme plus accessible aux États.

En outre, la note de travail met en exergue d'autres opportunités de renforcement des capacités initiées par la CAFAC à travers la coopération technique avec ses Partenaires.

Action requise : La Plénière est invitée à :

- a) Prendre note de l'état d'avancement du FDRH pour la période de 2016 à 2018 ;
- b) Adopter le plan d'activités du FDRH pour la période triennale 2019 à 2021 ;
- c) Prendre note de l'état d'avancement des autres initiatives de renforcement des capacités de la CAFAC ; et
- d) Approuver d'autres initiatives de renforcement des capacités prévues par la CAFAC pour la période triennale 2019 à 2021.

1. INTRODUCTION

- 1.1. La création du Fonds de développement des ressources humaines a été lancée par les États africains en réponse à la Déclaration faite par les ministres africains des transports lors de leur Troisième Session, qui s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale) du 7 au 11 avril 2014. Conformément à la Déclaration de Malabo, et conformément à une résolution de la plénière de la CAFAC sur le FDRH formulée lors de la 24^{ème} session plénière extraordinaire qui s'est tenue à Dakar, Sénégal du 1^{er} au 4 juillet 2014, le Secrétariat de la CAFAC a demandé à l'OACI de développer, dans un esprit de coordination étroite, des modalités pour établir le FDRH en Afrique.

- 1.2.** L'objectif principal du FDRH est de fournir un mécanisme qui permettra de collecter et d'utiliser les contributions volontaires des États et d'autres donateurs pour identifier et développer les possibilités de renforcement des capacités dans l'aviation civile pour les États africains. Par conséquent, les initiatives de renforcement des capacités suivantes ont été envisagées :
- Détachement auprès de l'OACI de professionnels africains de l'aviation en activité qui contribueront aux travaux de l'OACI tout en améliorant leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise afin de répondre aux exigences des États en matière de mise en œuvre continue des SARP de l'OACI et d'autres activités de programme de l'Organisation ;
 - Des stages pour les jeunes professionnels africains de l'aviation afin de favoriser la formation de la prochaine génération de professionnels nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux commerciaux de l'aviation civile ; et
 - D'autres domaines qui seront déterminés par l'OACI et la CAFAC en fonction des besoins en professionnels africains.

2. DISCUSSION

- 2.1.** En vertu d'un mémorandum d'accord signé entre l'OACI et la CAFAC, la première a assumé la gestion globale du FDRH, y compris le versement des contributions volontaires. Voici l'état d'avancement de la mise en œuvre du FDRH jusqu'en octobre 2018- :

Année	Activité	Coût	Solde
<i>Le montant cumulé des contributions jusqu'au 31 octobre 2018 s'élève à \$ CAN 1 054 704,27 plus les intérêts 18 206,21</i>			
2016	Lancement de la 1ère vague de détachement	38 408,19* (Comprend les frais généraux et les gains/pertes de change engagés en 2014 et 2015)	1 034 502,29
2017	8 candidats retenus ont commencé le détachement. (De mars 2017 à février 2018).	283 669,48* (Coûts principalement pour les 8 candidats pour la période de mars à décembre 2017)	750 832,81
2018		22 770,51* (Coût principalement pour les 8 candidats ci-dessus pour les 2 mois restants de la période de détachement, janvier-février 2018)	728 062,30
<i>Le solde au 31 octobre 2018 est de 728 062,30 \$ CAN.</i>			
<i>*Comprend les frais généraux et le gain ou la perte de change.</i>			
2019	Lancement de la deuxième vague de détachements	350 000 (Frais de recrutement et d'accueil de 10 candidats)	Solde (moins intérêts) 378 062,30
2020	Organisation de la deuxième vague et lancement de la troisième vague des détachements par l'OACI.	350 000 (Frais de recrutement et d'accueil de 10 candidats)	28 062,30
2021	Accueil de la troisième vague de détachements par l'OACI	-	

Le principal défi auquel est confronté le FDRH est le très faible taux d'utilisation des opportunités de détachement offertes par l'OACI. La CAFAC a envoyé des questionnaires demandant aux États de donner leur avis sur la meilleure façon d'utiliser le fonds. Seuls quelques États ont répondu à cette demande et la CAFAC continue de faire un suivi pour s'assurer qu'un nombre représentatif d'États fournissent les informations en retour nécessaires pour éclairer les recommandations nécessaires à la Plénière pour modifier le programme ou changer complètement d'approche. Entre-temps, le programme se poursuit conformément au protocole d'accord signé entre la CAFAC et les États.

Autres initiatives de renforcement des capacités menées par la CAFAC

- 2.2.** La CAFAC a conclu des accords de partenariat avec un certain nombre de pays dans lesquels des programmes de bourses sont mis à la disposition des États africains soit sur le continent, soit dans les centres de formation des pays donateurs. Entre 2016 et octobre 2018, au moins 600 candidats des 5 régions géographiques d'Afrique ont bénéficié de ces programmes de bourses.

Pour la période 2019 à 2021, la CAFAC continuera à fournir ces programmes de bourses en collaboration avec les États et les pays donateurs respectifs. Les pays et organisations donateurs sont les suivants :

- 1) Chine ;
- 2) Corée ;
- 3) Singapour ;
- 4) Emirats Arabes Unis ;
- 5) États unis d'Amérique ;
- 6) EASA.

Les cours ciblés pour la période triennale 2019 à 2021 sont les suivants :

- 1) Cours GSI (AIR/ OPS/ PEL/ AGA/ ANS) ;
- 2) SSP et le cours de gestion de la sécurité ;
- 3) Cours sur les approbations spéciales, p. ex. EDTO/ CAT I, II, III Atterrissage ;
- 4) Cours sur les types d'aéronefs à l'intention des inspecteurs de navigabilité ;
- 5) PBN/ Procédures de vol/AGA

Les coûts des cours dispensés dans le cadre de ces programmes de bourses sont pris en charge par les États/Organisations donateurs et les États bénéficiaires.

3. CONCLUSION

- 3.1.** Les détachements auprès de l'OACI financés par le FDRH permettront non seulement à certains professionnels africains de l'aviation d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise pendant leur affectation à l'OACI, mais aussi de contribuer davantage au renforcement général des ressources humaines dans l'aviation une fois rentrés dans leur pays d'origine. En outre, les stages à l'OACI financés par le FDRH et destinés à de jeunes professionnels africains de l'aviation favoriseront également l'émergence de la prochaine génération de professionnels nécessaires pour répondre aux enjeux commerciaux de l'aviation civile en Afrique.

3.2. Les États, les organisations, les entités publiques et privées et tous les autres donateurs intéressés sont instamment priés de verser des contributions volontaires au FDRH et de participer ainsi au renforcement de l'initiative de développement des capacités humaines dans le secteur de l'aviation civile africaine.

3.3. La Plénière est invitée à :

- a) Prendre note de l'état des lieux du FDRH pour la période de 2016 à 2018 ;
- b) Adopter le plan d'activités du FDRH pour la période triennale 2019 à 2021 ;
- c) Prendre note de l'état d'avancement des autres initiatives de renforcement des capacités de la CAFAC; et
- d) Approuver d'autres initiatives de renforcement des capacités prévues par la CAFAC pour la période triennale 2019 à 2021.